



PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit janvier, le Centre communal d'action sociale dûment convoqué le douze janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Nathalie HESNARD-DOURIS, Vice-Présidente.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 12

PRESENTS : Nathalie HESNARD-DOURIS - André GENILLON - Arnaud MALATRAY - Maryline MOIROUD - Guadalupe GOICHOT - Brigitte MARCELO - Karine MICHARD - Charlène MILLON - Hélène TERRIER

EXCUSES OU ABSENT : Christine SADIN - Roger MILLY - Cécile TRUCHET donne pouvoir à Hélène TERRIER

SECRETAIRE : Maryline MOIROUD

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à 19h00.

Le Procès-Verbal de la séance du 30 novembre 2023 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour :

- Gymnastique adaptée
- Divers

Gymnastique adaptée 2024

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du CCAS qu'il restait **en 2023**, pour financer la gymnastique adaptée, 1000€ à charge du CCAS.

Toutefois, en 2024, les aides du département ne sont pas reconduites.

Les retours du sondage organisé fin 2023 ont été positifs, l'engouement pour cette activité est confirmé, mettant en avant la santé physique, et également mentale des adhérents qui ont formés une belle cohésion.

Deux groupes peuvent être constitués, composés de 17 anciens participants et de 11 nouveaux. Cela permet de créer un groupe de 15 personnes et un second de 13 personnes. Les cours auront lieu au foyer les mardis après-midi de 14h à 15h (groupe de 15 personnes), puis 15h à 16h (groupe de 13 personnes).

Les participants sont convenus de participer financièrement à hauteur de 100€ par an et par personne et seront directement facturés par l'association Siel Bleu.

Siel Bleu a proposé au CCAS un devis (hors prise en charge individuelle des participants) pour 48 séances d'une heure et pour deux groupes d'un total de 5 664€, auxquels s'ajoutent pour l'adhésion annuelle à l'association 15€ à charge du CCAS.





Il restera donc à charge du CCAS un total de 2879€.

- **Après en avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent à l'unanimité la participation du CCAS à hauteur maximum de 2879€, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Questions diverses

Photos du repas des aînés de 11/2023

Sélection des photos des invités en cours, pour sur fin janvier ou début février 2024.

Ateliers informatiques

Un vrai succès. Un module à destination d'un nouveau groupe devrait avoir lieu en septembre 2024. Une communication sera mise en place d'ici juin. Par ailleurs, une réflexion est en cours pour proposer de nouveaux ateliers.

Colis des aînés

Il reste 3 colis à distribuer et 2 colis à offrir en remerciement du soutien apporté.

Des remerciements ont été transmis aux membres du CCAS.

Programmation 2024

2 dates à convenir pour le don du Sang

Semaine bleue du 30 septembre au 06 octobre 2024

Repas du CCAS à programmer

Colis des aînés à organiser

Projets en réflexion

Fêtes des mères

Café des aidants (conférence des Territoires)

Conférence autour des DYS

Relancer le projet de Mutuelle communale





DEPARTEMENT DE L'ISERE

SATOLAS-ET-BONCE

Le village où il fait bon vivre !

Après l'évocation des questions diverses la séance est close à 22h00

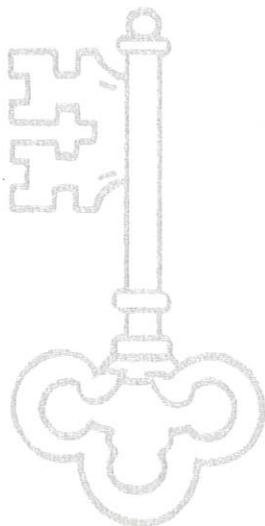
Prochaine séance à définir

La Vice-Présidente

Nathalie HESNARD-DOURIS

Le secrétaire

Maryline MOIROUD



www.satolasetbonce.fr

04 74 90 22 97-mairie@satolasetbonce.fr

159, Allée du Château 38290 Satolas-et-Bonce

 Village de Satolas-et-Bonce